



Les solutions d'aménagement des établissements de santé

Zone Santé : l'importance de l'aménagement

Les aînés figurent en tête de liste des piétons vulnérables. S'il existe le concept de zone scolaire pour les enfants, rien de tel n'a été pensé pour favoriser la mobilité active des personnes âgées. Considérant que la fréquentation des établissements de santé devient incontournable avec l'avancée en âge, l'aménagement aux abords de ces lieux de destination pourrait tirer avantage d'un concept similaire à la zone scolaire, soit la Zone Santé.

Des aménagements adéquats aux abords des établissements de santé sont primordiaux afin de favoriser un vieillissement actif. La situation actuelle n'offre pas les conditions idéales pour ce faire, c'est pourquoi le concept

de Zone Santé souhaite poser les bases afin d'outiller les parties prenantes et ainsi favoriser le déplacement actif et les saines habitudes de vie des personnes âgées. Des aménagements piétonniers confortables et sécuritaires ont une incidence positive sur la santé et l'accès aux services des personnes âgées et plus largement sur leur participation à la vie sociale dans une perspective d'équité. La réalisation d'aménagements qui tiennent compte des besoins des piétons aînés saura également profiter à tous les usagers de la route en contribuant à des milieux de vie apaisés¹.

¹ Centre d'écologie urbaine de Montréal (2021). *Diagnostic de la mobilité des aînés aux abords des établissements de santé*.



Zone scolaire : s'en inspirer pour passer à l'action

L'entrée en vigueur du *Code de la sécurité routière* (CSR) en 1982 constitue un jalon permettant l'institutionnalisation du concept de zone scolaire et l'adoption graduelle de mesures visant à améliorer la sécurité des jeunes aux abords des écoles.

- **1987** : Instauration des brigadiers scolaires au sein du CSR, de l'arrêt obligatoire des automobilistes lors de l'activation des feux intermittents d'un autobus scolaire et de la possibilité pour une municipalité de prohiber la circulation de véhicules routiers autour des écoles... et des centres hospitaliers ;
- **1999** : Publication par le ministère des Transports du Québec (MTQ) du « *Guide de détermination des limites de vitesse* » qui se pose en faveur d'une réduction de la vitesse dans les zones scolaires, près des parcs et dans les rues locales ;
- **2001** : Interdiction pour les véhicules d'excéder 50 km/h dans une zone scolaire pendant les périodes d'activité (du lundi au vendredi de 7h à 17h, de septembre à juin) ;
- **2008** : Publication par le MTQ de l'« *Aide à la détermination des limites de vitesse sur le réseau routier municipal* », dans lequel est favorisée une vitesse de circulation de 30 km/h dans les zones scolaires ;
- **2009** : Publication par le MTQ du guide « *Redécouvrir le chemin de l'école – Guide d'implantation de trajets scolaires favorisant les déplacements actifs et sécuritaires vers l'école primaire* » ;
- **2019** : Doublement de l'amende prévue au CSR pour un excès de vitesse dans une zone scolaire pendant les périodes d'activité.

Trois principes d'aménagement de zones santé devant favoriser le vieillissement actif

La démarche de Zone Santé cherche à dégager des principes d'aménagements génériques, applicables à tous les établissements de santé, indépendamment de leur nature ou du milieu dans lequel ils s'insèrent. En effet, les typologies et vocations des établissements de santé sont variées, tout comme leur environnement immédiat.

En dépit de cette diversité, nous dégageons ici trois grands principes qui s'appliquent à tout type d'établissement de santé et devraient guider les solutions d'aménagement :

- 1** Proposer un aménagement du site sécuritaire et à échelle humaine ;
- 2** Assurer l'intégration du site aux différentes échelles de planification ;
- 3** Favoriser l'aménagement de parcours conviviaux.

1 Proposer un aménagement du site sécuritaire et à échelle humaine

Chaque établissement de santé devrait veiller à offrir un accès facile, sécuritaire et confortable à son propre site. Généralement bien appliquées à l'intérieur du bâtiment, ces considérations font parfois défaut une fois à l'extérieur. Les accès au bâtiment depuis les différents points d'entrée du site et selon les différentes manières d'y arriver doivent ainsi faire l'objet d'un soin particulier. L'aménagement de l'espace public sur les lieux de l'établissement devrait également être réfléchi afin d'offrir des occasions de rassemblement et de repos pour les aînés, mais aussi pour les employés et visiteurs, tout en améliorant l'aspect sécuritaire et convivial du site.

Par ailleurs, les espaces de stationnement, qui sont une source d'îlots de chaleur, soulèvent de réels enjeux notamment en ce qui concerne la sécurité piétonne. L'aménagement de stationnements écoresponsables est une approche à privilégier permettant de conjuguer convivialité du site et responsabilité environnementale.

Quelques mesures d'aménagement d'une Zone Santé :

- Planification de zones d'attente et/ou de repos tenant compte notamment des différents modes de transport permettant l'accès au site ;
- Application des principes d'accessibilité universelle dans la planification des accès au bâtiment ;
- Aménagement d'un espace de rencontre ;
- Plantation d'arbres près des zones de repos et de rencontre pour offrir de l'ombre ;
- Verdissement le long des allées piétonnes ou du stationnement pour favoriser une meilleure définition de l'espace, la convivialité du site et contrer les îlots de chaleur ;
- Aménagement d'un stationnement écoresponsable ;
- Planification d'un débarcadère sécuritaire.

2 Assurer l'intégration du site aux différentes échelles de planification

Peu importe le contexte d'insertion d'un établissement de santé, il est essentiel de veiller à son intégration architecturale et territoriale. Il convient ainsi d'établir si les aménagements doivent être envisagés à l'échelle du site et de son environnement immédiat (en contexte excentré par exemple), ou plus largement à l'échelle du quartier (cœur de village ou de quartier). De plus, le bâtiment lui-même ne doit pas constituer une barrière physique ou mentale de par sa taille ou ses qualités architecturales. Ainsi, le traitement des interfaces (le lien entre le site même, son environnement et les différents lieux d'intérêt à proximité tels que les parcs, les services de proximité, etc.) et la perméabilité du lieu (le fait de visuellement bien s'intégrer dans son environnement et de permettre le passage) revêtent une grande importance.

Quelques mesures d'aménagement d'une Zone Santé :

- Prévoir des allées piétonnes vers et depuis les différentes options de transport à proximité (arrêts d'autobus, stationnement, débarcadère, etc.) ;
- Favoriser l'implantation des établissements de santé dans des environnements offrant une mixité d'usages et une offre de transport variée ;
- Réfléchir à l'intégration architecturale du bâtiment et à l'adéquation du site et de son environnement.

3 Favoriser l'aménagement de parcours conviviaux

L'aisance des déplacements est un élément décisif dans le choix d'un mode de transport. À cet effet, un soin particulier devrait être apporté dans la réalisation de parcours lisibles, directs, confortables et sécuritaires pour toutes les options de transport permettant d'accéder au lieu de soins. En plus des principes d'accessibilité universelle et du verdissement, la lisibilité, la connectivité et la prévisibilité des parcours sont des notions primordiales à l'établissement de Zones Santé.

Quelques mesures d'aménagement d'une Zone Santé :

- Prévoir une signalisation facilitant l'accès vers et depuis le site prenant en compte les différentes options de transport ;
- Offrir des espaces de repos le long des parcours menant au site (bancs-relais, verdissement, etc.) ;
- Aménager des traverses adaptées aux intersections à proximité des établissements de santé (temps de traverse prolongé, mesures d'apaisement de la circulation, etc.) ;
- Déneiger de façon prioritaire les accès au site.





© Google Street View



© Mon climat, ma santé



© Marie-France Simard

Initiatives inspirantes

Le CHSLD de Saint-Fabien-de-Panet : l'acupuncture urbaine au service des usagers

- Ajout d'un trottoir ;
- Abaissement de trottoirs faisant office de débarcadère ;
- Changement de revêtement des allées piétonnes de manière à réduire les risques de chute (asphalte plutôt que pavé) ;
- Création d'une aire d'attente et de repos par l'installation d'un banc sous un arbre.

Hôpital de Saint-Eustache : un stationnement écoresponsable et convivial

- Aménagement de corridors piétonniers offrant un parcours sécurisé et des aires d'attente ou de repos par l'installation de bancs à intervalles réguliers ;
- Plantation d'arbustes et plantes le long des allées piétonnes ;
- Création d'un stationnement protégé pour vélos ;
- Connexion du stationnement pour vélos à la piste cyclable à proximité.

Centre de santé de Chibougamau : une entrée de ville apaisée et des destinations reconnectées

- Connexion de lieux d'importance à l'entrée de la ville par la mise en œuvre de mesures d'apaisement de la circulation (terre-plein central, abaissement de trottoirs, feux clignotants, marquage au sol et verdissement) facilitant la traversée de la rue ;
- Amélioration de l'accessibilité par l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle.

Lancée en 2017 par le Conseil régional de l'environnement de Montréal, la démarche *Stationnement écoresponsable* vise à accompagner, attester et faire rayonner les projets de stationnements conçus selon des normes d'écoresponsabilité. Les propriétaires et gestionnaires de stationnements, les promoteurs, les firmes d'aménagement et les municipalités des régions de Montréal, de Laval, de la Montérégie, du Centre-du-Québec et de la Capitale-Nationale peuvent bénéficier de ce soutien en contactant le Conseil régional de l'environnement de leur région.

Pour obtenir l'attestation Stationnement écoresponsable, le projet doit (1) s'appuyer en amont sur une stratégie de réduction des besoins en stationnement, et (2) obtenir un score minimal de 50 crédits sur les 100 crédits prévus à la grille de critères d'aménagement, répartis en 3 volets : la mobilité durable (30 crédits), le verdissement et la gestion de l'eau pluviale (60 crédits) et la sensibilisation du public (10 crédits).

Pour en savoir plus, visitez stationnementecoresponsable.com.

Des principes d'aménagement aux leviers d'action

Afin de favoriser la systématisation des principes d'aménagement et ainsi créer des environnements favorables à la santé, certains leviers d'action semblent se dégager des initiatives présentées précédemment. Par exemple, la concertation des acteurs, le recours aux outils réglementaires, la mixité d'usages et d'offres en transport, de même que la planification préalable à la construction d'un nouvel établissement de santé sont des pistes à envisager. Le tout avec un regard sensible aux différentes échelles de planification.

978-2-924108-53-6

Un projet de



En collaboration avec



L'ANONYME



En partenariat avec :



UrbanismeParticipatif.ca